



# COMMUNE DE SOYHIÈRES



## AVIS DE CONSTRUCTION

Procédure Simplifiée  
N° de dossier : 2026-01060-S

|                            |                                                                                                     |
|----------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Requérant(s)               | MNLK Sàrl, Rue du 23-Juin 20b, 2822 Courroux                                                        |
| Auteur du projet           | Etienne Chavanne Moutier SA, Rue du Crêt 34, 2740 Moutier                                           |
| Description du projet      | Agrandissement du parking existant avec construction d'un mur de soutènement et abattage d'un arbre |
| Cadastre(s), parcelle(s)   | Soyhières, 127                                                                                      |
| Lieu-dit, adresse          | Haut du Village, Route de Bâle 2a, 2805 Soyhières                                                   |
| Affectation de la zone     | En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAa                                                             |
| Plan spécial               | Aucun                                                                                               |
| Dérogation(s) requise(s)   | Aucune                                                                                              |
| Requête(s) spéciale(s)     | Aucune                                                                                              |
| Début de la publication    | 05.10.2026                                                                                          |
| Échéance de la publication | 15.10.2026                                                                                          |

### Ouvrage

Description :

Revêtement - En groise stabilisée.

Plantation de trois arbres.

Soit: place de parc - 15 places de parc de 2.65 x 6.00m chacune avec plantation de trois arbres de hauteur de 2.5m lors de la construction.

### Dépôt public

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Soyhières, Route de France 36, 2805 Soyhières, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Notion de compensation des charges selon art. 101 LATC : « Le propriétaire foncier qui tire profit d'un avantage particulier accordé à la suite d'une dérogation ou de toute autre mesure s'écarter des prescriptions communales sur les constructions doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable.

